

RAPPEL : Les accès au boulodrome sont régulés par un système d'alarme.



**Vous devez impérativement avoir quitté le boulodrome,
au plus tard, à 22 H**

Prenez vos précautions !

En dehors des plages horaires : 8 H – 22 H

le signal d'alarme retentira et les services compétents de la municipalité seront alertés.

La mise sous alarme est automatique ! Nous ne pouvons pas la modifier.

N'oubliez pas ! Le boulodrome est inaccessible entre 22 H et 8 H du matin.

Alarme au boulodrome

